



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

RECENSEMENT CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



Centre Administratif et Social – 6 place de la République

Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections

01 49 45 66 62 ou 01 49 45 66 65

Les dossiers seront pris en charge

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 sans Rendez vous

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Le recensement citoyen est obligatoire, uniquement pour les Français

Loi N° 9761019 du 28 octobre 1997

Dès vos 16 ans et jusqu'à 25 ans, Vous avez 2 solutions :

Soit

Effectuer votre recensement citoyen en ligne sur le service public.fr

Lorsque le recensement citoyen aura été validé par la mairie celle-ci vous contactera pour vous remettre votre attestation

Soit

Se présenter au Centre Administratif et Social – service Etat Civil/Affaires Générales/Election, muni(e) des pièces suivantes :

- **Le livret de famille de vos parents Ou un extrait d'acte de naissance avec filiation**
- **Votre carte nationale d'identité française Ou votre passeport français**

Ou

Si obtention de la nationalité française récemment

- **Un certificat de nationalité française + un document à votre nom avec photo (ex : carte de lycéen, carte de sécurité sociale, etc ...)**

PRECISIONS IMPORTANTES

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Nous vous conseillons de vérifier si vous êtes bien inscrits à partir de 18 ans

CENTRE NATIONAL DE PARIS

Tel : 09 70 84 51 51

Mail csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr

Web : www.majdc.fr

Mise à jour le 23 Juillet 2021